



du Mont-Ventoux
Pargue dôu Ventour

DECISION N°2025-07
PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION
APPEL A PROJETS 2025-01 / LEADER : ANIMATION / INTERVENTION REGIONALE N°77.05C

Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CS DEL 2024/09/25/13 du Comité Syndical en date du 25 septembre 2024 autorisant la Présidente à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, engager toutes démarches et signer toutes conventions et avenants nécessaires ;

Vu la délibération n°23-0155 du 24 mars 2023 du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur portant sélection des Groupes d'action locale 2023-2027 ;

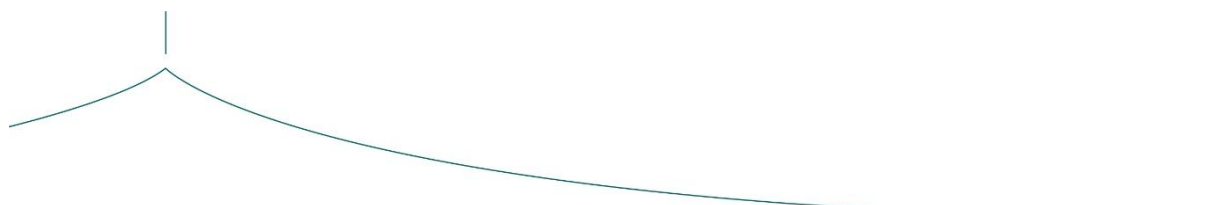
Vu la délibération n° CS DEL 2024/01/18/08 du 18 janvier 2024 du Comité syndical du Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux approuvant la convention relative à la mise en œuvre du développement local mené par les acteurs locaux dans le cadre du plan stratégique national 2023-2027 ;

Afin d'assurer la bonne mise en œuvre du programme LEADER, l'équipe technique est composée d'un animateur et d'une gestionnaire.

La gestionnaire assure l'instruction des demandes de paiements de la programmation 2014-2022 jusqu'au 30/06/2025. A partir du 01/07/2025, elle instruira les demandes de subvention de la programmation 2023-2027.

L'animateur assure l'accompagnement de la clôture de la programmation 2014-2022 jusqu'au 30/06/2025 à hauteur de 10% de son temps de travail et l'accompagnement des porteurs de projets de la programmation 2023-2027 à hauteur de 80% de son temps de travail. A partir du 01/07/2025, il accompagnera les porteurs de projet de la programmation 2023-2027 à hauteur de 90% de son temps de travail.

Afin de soutenir le travail d'animation et de gestion de la programmation 2023-2027 au titre de l'année 2025, Le Parc naturel régional du Mont-Ventoux, structure porteuse du GAL, présente un dossier de demande de subvention en réponse à l'appel à projets 2025-01



« LEADER : Animation » lancé par la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un coût prévisionnel de 103 518,13 € TTC

Le Plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses prévisionnelles	Montant TTC	Recettes prévisionnelles	Montant	%
Frais salariaux	74 927,61 €	FEADER	82 814,50 €	80 %
Coûts indirects	11 239,14 €			
Frais de déplacement	3 746,38 €	Région SUD	20 703,63 €	20 %
Prestations	13 605,00 €			
Total	103 518,13 €	Total	103 518,13 €	100 %

DECIDE,

De solliciter un financement auprès de la Région Provence Alpes Côte- d'Azur, qui comprendra une part de FEADER et une part de fonds Région,

D'autoriser en cas d'absence ou d'empêchement le délégataire de Madame la Présidente à signer toutes les pièces subséquentes,

De s'engager à conserver toutes les pièces du dossier en vue d'éventuels contrôles.

La présente décision sera transmise à Monsieur Le Préfet de Vaucluse,

Compte-rendu sera donné au Comité Syndical lors de la prochaine séance,

A Carpentras, le 26/02/2025

**La Présidente du
Parc naturel régional du Mont-Ventoux
Vice-Présidente de la Région Sud**

Jacqueline BOUYAC